



DELIBERATION N°20140040 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

ENSEIGNEMENT PUBLIC DU 1ER DEGRE - REPRESENTATION DE LA COMMUNE AUX CONSEILS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES - DESIGNATION DES DELEGUES

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

En matière d'organisation et de fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'article D.411-1 du code de l'éducation prévoit que dans chaque école, le conseil d'école est composé notamment de deux élus :

- a) Le maire ou son représentant ;
- b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DECIDE :

- **de désigner**, par voie de scrutin, les membres de l'assemblée municipale qui représenteront la commune dans les établissements ci-dessous mentionnés :

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote sont élus :

Ecoles élémentaires et primaires (un représentant par établissement) :

- Ecole Cézanne - 88, grande-rue : Mme Michelle Galland
- Ecole de La Chabure - La Chabure : Mme Evelyne Fiorello ;
- Ecole du Châtelard - 20, rue Jean-Louis Loubet : M. Michel Faure ;
- Ecole de Chavanne - Chavanne : Mme Pascale Offrey ;
- Ecole de La Croix-Berthaud - 12, rue du Huit Mai : Mme Geneviève Massacrier ;
- Ecole Debussy - 3, rue du Chemin de Fer / 20, place Nationale : M. Pierre Toussaint ;
- Ecole du Garat - 11, rue du Garat : Mme Antoinette Fratta
- Ecole Lamartine - square du Souvenir Français : Mme Juliette Bernalier ;
- Ecole de Lavieu - rue Pasteur : M. Pierre Décline ;
- Ecole Massenet/Pasteur - 1, rue de Bretagne : M. Francis Ngoh Ngando ;
- Ecole du Parterre – rue des Capucins prolongée : Mme Stéphanie Calaciura ;
- Ecole du Pilat - 6, chemin des Combes : M. Jean-Paul Rivat ;
- Ecole Jacques-Prévert - 4, rue du Berry : Mme Andonella Fléchet ;
- Ecole Verlaine - 4, rue Aristide-Briand : Mme Ayse Calyaka ;
- Ecole François-Villon - boulevard de Fonsala : Mme Béatrice Coffy.

Ecoles maternelles (un représentant par établissement) :

- Ecole Asile-Fournas - rue Asile-Fournas : M. Axel Dugua ;
- Ecole de La Croix-Berthaud - 14, rue du Huit Mai : M. Jean-Luc Bouchacourt ;
- Ecole Debussy - 6, rue Jean-Rivaud : Mme Marie-Françoise Guichard ;
- Ecole Gayotti - 37, boulevard Pierre-Joannon : M. Jean-Marc Mounier ;
- Ecole Pauline-Kergomard - 41, rue Jean-Rivaud : Mme Catherine Chapard ;
- Ecole Lamartine - avenue Antoine-Pinay : Mme Marie-Christiane Dutruc ;
- Ecole Massenet/Pasteur - 11, rue de Bretagne : M. Francis Ngoh Ngando ;
- Ecole Jacques-Prévert - 4, rue du Berry : M. Jean-Pierre De Pasquale
- Ecole François-Villon - boulevard de Fonsala : M. Alain Barbasso

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,
signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2014